



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
Inès MININ, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

REFORME DU SMIC

N°63
5 décembre 2017

Parlons des vrais problèmes salariaux

Le groupe d'experts sur le SMIC a rendu public son rapport. Les deux principales recommandations faites au gouvernement visent à :

- s'abstenir de tout « coup de pouce » supplémentaire au 1^{er} janvier 2018,
- modifier la formule de revalorisation du SMIC en supprimant tout ou partie des variables de revalorisation automatique du salaire minimum.

Si ce rapport repousse à juste titre de très mauvaises pistes – comme le Smic régional ou le Smic Jeunes – ses conclusions et préconisations ne prennent pas assez en compte les enjeux de fond.

Pour la CFDT, la question du Smic, mise en avant chaque année cache les véritables problèmes des salariés : la non-revalorisation des salaires minima, et des grilles de classifications pour permettre les progressions professionnelles et salariales. Une étude de 2010 estime à un tiers les salariés payés au Smic qui y restent bloqués, sans véritables perspectives d'amélioration. Pour la CFDT le chantier prioritaire porte sur la revalorisation des bas salaires et sur les évolutions professionnelles et salariales.

Les partenaires sociaux et le gouvernement doivent s'y investir pleinement. Et les prochaines réformes doivent permettre de se saisir plus fortement de ces enjeux de manière plus réactive et plus dynamique. En particulier sur la reconnaissance des compétences et des qualifications dont le lien doit être renforcé dans l'accompagnement des parcours professionnels.

Pour la CFDT, il n'est pas envisageable de supprimer l'ensemble des variables de revalorisation automatique du salaire minimum afin de ne pas accélérer le décrochage du salaire minimum par rapport à l'ensemble des salaires en France.

Cette proposition irait à l'encontre du projet politique voulu au moment de la création du SMIC : en 1970, l'enjeu était de rapprocher l'évolution du salaire minimum de celui du salaire moyen des salariés.

La CFDT tient à redire son attachement au SMIC car il participe à garantir un seuil plancher des rémunérations et à contenir les écarts de rémunération entre salariés. Toutefois, sa revalorisation ne doit pas entraver l'accès au marché de l'emploi des personnes non qualifiées et les plus éloignées de l'emploi.

C'est pourquoi la revalorisation salariale doit d'abord passer par des évolutions de carrières et le renforcement du dialogue social autour de ces sujets dans les branches et les entreprises.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cdfd.fr

ISABELLE PORET
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante